



IMPOSITION D'APRÈS LA DÉPENSE ET CDI CHF-FR : L'INCERTITUDE GRANDIT AU REGARD DE LA RÉCENTE JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

AUTEUR:

Xavier Oberson, Gregory Clerc

PUBLICATION:

Revue de droit administratif et de droit fiscal (RDAF) : Droit fiscal

DATE DE PUBLICATION:

2019

PAGE:

p. 195

NUMÉRO DE REVUE:

No 3

PRÉSENTATION:

Cette publication traite de la situation des contribuables suisses imposés d'après la dépense (forfait fiscal) dans le cadre des relations franco-suisses. Les auteurs analysent cette problématique à la lumière des normes de droit interne suisse et français avant d'aborder l'interprétation de la disposition conventionnelle pertinente (article 4, paragraphe 6 CDI CHF-FR)